

PLFSS 2015 : petit ONDAM mais grosse CASA

Et dire qu'en 2007, le PLFSS prévoyait un ONDAM personnes âgées à + 13%... Et dire que, pendant une décennie, il aurait été impensable de voir un taux d'évolution de l'ONDAM « personnes âgées » qui ne soit pas deux ou trois fois supérieur au taux de l'ONDAM général. Mais cela, c'était... avant !

Désormais, la diète, c'est pour tout le monde. En 2015, alors que l'ONDAM général sera en hausse de 2,1%, l'ONDAM « personnes âgées » connaîtra, lui, une évolution de... + 2,1% (contre 3% l'an dernier), soit le taux le plus faible depuis toujours. Surtout, il n'y a plus, cette année, « d'exception médico-sociale », le secteur des personnes âgées subissant un taux d'évolution identique à l'ONDAM général.

**Un ONDAM à + 2,1% ;
un taux directeur à 0,8%**

Toutes recettes confondues, le secteur des « personnes âgées » devrait donc bénéficier en 2015 d'environ 476 millions d'euros supplémentaires pour une enveloppe globale située désormais à un niveau de 19,2 milliards d'euros.

100 millions d'euros seront affectés à la médicalisation des Ehpad (contre 130 millions en 2014) ; 10 millions financeront la timide ouver-

ture du tarif global. Quant aux taux de revalorisation, il ne sera que de 0,8% cette année « dans un contexte de faible inflation » précise, évidemment, le Ministère. Même si tout le monde sait que 90% des forfaits soins financent de la masse salariale laquelle répond à d'autres critères de revalorisation que le seul taux d'inflation...

Les fédérations se sont donc défoulées. Pour un Didier Sapy, directeur de la FNAQPA, évoquant un « petit PLFSS à la logique comptable et minable », un Claudy Jarry, président de la Fnadepa, évoque, lui, un Gouvernement « pingre avec un secteur en retard manifeste ».

Satisfaction sur la CASA

En revanche, il semblerait que 100% de la CASA soit en 2015 affecté à la CNSA. On se rappelle que le produit de la CASA (650 millions d'euros/an) est depuis deux exercices budgétaires fléché vers la Fonds de Solidarité Vieillesse en attendant le vote de la loi d'adaptation au vieillissement. On craignait que, la loi ne prenant que mi-juillet 2015, le gouvernement en profiterait pour carotter cette fois 50% de la recette. Il semblerait finalement que non. Mieux : les crédits qui ne seraient pas utilisés en 2015 pour augmenter l'enveloppe de l'APA pourraient être affectés à un plan pluriannuel à l'investissement 2015-2017 sur le modèle de ce qui avait fait en 2005 après la création de la CSA. ■